30e ANNEE N° 2463 PARAIT LE SAMEDI 23 AOUT 1919

# SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

Huit francs par an

ÉTRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite 25, SISTERON

Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M. PASCAL LIEUTIER

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

*On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste*

Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse, 20, Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences.

ANNONCES

Judiciaires (la ligne).....0,40

Commerciales (la ligne).....0.30

Réclames (la ligne).....0,60

*Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.*

## L'Hommage aux Héros de la Grande Guerre

Nous avons offert à nos lecteurs, à plusieurs reprises, et à cette même place, des chroniques régulières qui s'essayaient à démontrer, — s'il en était besoin, — le caractère de reconnaissance patriotique et de manifestation régionale que revêt l'œuvre du Monument Commémoratif. Ces chroniques se sont tues, et plusieurs de nos amis se demandent : « Que fait le Comité qui paraissait, il y a quelques mois, animé d'un beau zèle ? » C'est pour répondre à cette question curieuse, mais très naturelle, que je reprends aujourd'hui la plume.

* * *

En dépit de la canicule, le Comité ne sommeille pas, et son activité, pour être moins apparente, n'en est nullement ralentie. Les collectes en ville ont subi, du fait des vacances, un léger temps d'arrêt, les listes publiées s'espacent : ceci n'est que momentané. Les organisateurs mènent leur tâche de façon méthodique. Ils ont noté les quartiers de la ville, les rues — j'allais écrire les maisons — où les quêteurs n'ont pu encore se présenter. Ils connaissent les portes qu'ils ont trouvé closes parce que le maître du logis était absent, et les seuils qu'ils n'ont pas franchi, parce que « ce jour-là, il était vraiment trop tard. » Ils n'oublient pas que la population laborieuse et agricole de Bourg-Reynaud et de la Coste n'a encore reçu aucune sollicitation et n'a pas été visitée. A tous ceux qui maugréent et se plaignent d'avoir été, volontairement ou non, laissés de côté, le Comité présente ses excuses et renouvelle l'assurance formelle que nul, en fin de compte, ne sera oublié. Le Monument Commémoratif — nous l'avons dit ici même — sera l'œuvre de tous.

* * *

Les nuits exceptionnellement chaudes que nous subissons, font songer aux concerts en plein air — nous avons ici, dans un jardin agréable, l'écran périodique d'un cinéma — et le Comité d'action du Monument s'occupe activement des préparatifs d'une fête artistique. Réunis sous la baguette savante d'un de nos plus fidèles siteronnais d'adoption, musicien fervent, une pléiade d'amateurs bien connus du public, se prépare à nous offrir le régal d'une soirée... Vous voudriez savoir, chère lectrice ?... Chut ! Chants, monologues et saynètes seront du meilleur choix. Je n'en puis dire davantage ; le secret du journaliste cloue ma plume.

* * *

Ce concert occupera aimablement le dernier mois des vacances. Puis, avec le retour à la ville, les collectes reprendront dans tous les quartiers qui sollicitent la visite des quêteurs.

Le total de la souscription publique continuera son ascension, par le concours de tous.

Les dons reçus de l'extérieur continuent à mériter la place spéciale que le Comité leur a fait l'honneur de leur réserver dans la publication des listes. Les sisteronnais éloignés du clocher natal ont témoigné des liens qui les unissent à la petite patrie, en nous adressant, parfois de très loin, leur obole. Nous avons reçu naturellement des souscriptions de Marseille, d'Aix, d'Avignon et de toute la Provence ; mais il nous est venu de Dieppe, de St-Mandé, de Bourges, de St-Etienne. Paris figure en bonne place parmi les provenances extérieures. La zone des armées y est inscrite sous les noms de Strasbourg, de Rethel, de Lourches (Nord), ou du secteur postal 513. Enfin, les compatriotes aux colonies nous ont envoyé des adhésions de Tiaret (Maroc) et de Victor-Hugo (Algérie).

A tous ces donateurs éloignés, le Comité adresse, au nom de la population, ses meilleurs remerciements. Si le fait d'accueillir généreusement les quêteurs à domicile est méritoire, combien l'est plus la souscription d'un ami exilé, confiant à la poste son fragile et précieux mandat, témoignage d'affection envers le coin de la Provence qui l'a vu naître !

Ces adhésions lointaines ont été parmi les meilleurs réconforts qui ont encouragé le Comité dans sa tâche. Elles ont montré que le Monument Commémoratif, œuvre commune, était, en même temps qu'un hommage aux morts, une manifestation spontanée de la solidarité siteronnaise.

Jean FÉLINES.

En vente à la librairie **P. Lieutier** :

Grand choix de papier à lettre fantaisie ; grandes vues de Sisteron peintes sur bois ; stylos de marque, cartes postales illustrées, articles de bazar. Le journal *L'Eclaireur de Nice* est en vente à la librairie

## SOUSCRIPTION PUBLIQUE du Monument Commémoratif aux "Morts de la Grande Guerre"

**11e Liste**

| | | |
|---|---|---|
| MM. | Roubaud, à Ste-Euphémie | 5 fr. |
| | Reymond Jean-Vict. Sarrebosc | 20 |
| | Coudoulet Désiré, Servoules | 10 |
| | Imbert Louis, jard. Sarrebosc | 20 |
| | Louis de Gombert, Ste-Euphémie | 50 |
| | Bontoux et Vizern | 100 |
| | Anonyme | 4 |
| Mme | Garcin, à la Bousquette | 5 |
| | Vve Estellon, Servoules | 5 |
| | *Souscriptions reçues de l'extérieur :* | |
| MM. | Henri Durbec, Argenteuil | 10 |
| | Massonni Dominique, Marseille | 100 |
| Mlle | Claire Thunin à Denain | 5 |
| | Total de la 11e liste.... | 334 |
| | Report des listes précédentes... | 10.952 50 |
| | Total à ce jour.... | 11.286.50 |

## La prime de démobilisation et le relèvement des soldes

Deux questions ont été posées récemment devant la chambre qui, toutes deux eussent dû recevoir une même solution puisqu'elles ne constituent l'une et l'autre que les deux faces d'un même problème, je veux parler de la révision des soldes d'officiers et du relèvement de la prime de démobilisation.

C'est M Abrami, sous-secrétaire d'Etat à la Guerre qui s'était chargé d'exposer à la Chambre au nom du gouvernement, les motifs déterminants d'une révision des soldes. Il n'eût aucune peine à nous convaincre

Comme tous autres fonctionnaires, les officiers dans la limite où ils demeureront nécessaires doivent recevoir des traitements, qui leur permetteut de vivre dignenent, et qui ne leur laissent rien regretter des situations indépendantes auxquelles leur valeur personnelle aurait pu les autoriser à prétendre.

Mais pour démocratique qu'elle soit, une armée, lorsque vient la guerre n'est pas composée que d'officiers. Il y a en ce moment en France quelque 6.000,000 de poilus qui rentrent dans leurs foyers après cinq années — et quelles années — consacrées au service de la Patrie à raison de 5 sous par jour.

A ceux-là la France victorieuse réserve généreusement 250 francs de prime fixe au moment où elle les autorise à reprendre leur liberté, — 250 francs pour réinstaller le foyer disloqué, pour remettre les affaires en train, pour acheter les outils qui assureront demain la productivité nationale ! Beaucoup — et je suis de ceux là — ont pensé dès le premier jour que ce n'était pas suffisant,

Mais ne savions-nous pas qu'un projet de révision des soldes était à l'étude ? Nous espérions que le gouvernement n'oublierait pas en cette occurence, ceux qui, civils aujourd'hui, étaient hier des soldats, et pour n'être pas des gens de métier, n'en ont pas moins assuré la gloire militaire de la France.

Augmentation des soldes d'officiers, amélioration des avantages pécuniaires réservés aux démobilisés, l'un semblant le corollaire obligatoire de l'autre, l'expression d'une même reconnaissance à ceux qui furent pour une part, les organisateurs de la victoire, comme à ceux qui en furent les glorieux ouvriers.

Hélas ! rien dans le projet présenté par M. Abrami, ne répondait à nos espoirs Sans doute obéissant à un sentiment délicat de déférence, le gouvernement voulait-il laissé aux parlementaires l'initiative d'une mesure trop justifiée pour n'être pas populaire ? L'Exécutif a quelquefois de ces touchantes attentions pour le Législatif !

C'est donc avec la conviction de répondre au secret désir de M. Abrami que j'ai déposé un amendement à son projet et demandé que la prime fixe de démobilisation fut portée de 250 à 500 francs.

Eh bien, c'est une fatalité, mais cette fois encore je me suis attiré les foudres du sympathique sous-secrétaire d'Etat à la Guerre ! Déjà aux temps anciens nous avions eu à ne pas nous entendre sur les fameux complets à 52 francs auquel M. Abrami a attaché son nom. Mais ce fut bien pis cette fois !

— Cinq cents francs de prime ! clamait le sous-secrétaire d'Etat à la guerre. Vous n'y pensez pas ? Un milliard et demi de dépenses nouvelles !.... Les finances de la France...

Or, M. Abrami venait à l'instant même de demander 180 millions par an pour assurer l'économie de ses relèvements de solde. 180 millions par an cela représente, en capital 3 milliards 600 millions Vous entendez bien *trois milliards six cents millions !*

Si l'Etat n'est pas assez riche pour réserver un milliard à ses poilus, l'est il suffisamment pour en consacrer trois à ses cadres militaires ?

Quelle responsabilité a Monsieur le sous-secrétaire d'Etat à la Guerre d'avoir porté la question sur ce singulier terrain !

Quelle responsabilité au gouvernement dont il fait partie d'avoir dû convenir que la France, à court d'argent pour assurer 500 fr. de prime fixe aux démobilisés en trouvait assez pour retribuer, au 1er juin 1919, 71.000 officiers, un officier pour quatre hommes ont calculé quelques mauvaises langues.

Quelle responsabilité encore d'avoir affirmé que, malgré toutes les compressions prévues, il faudrait conserver de façon définitive 43.000 fonctionnaires de l'ordre militaire, plus peut-être qu'il n'en existait en 1914 !

Le débat se trouvait du coup singulièrement élargi. C'était toute la question du régime militaire de demain qui se posait. Ni M. Abrami, ni la Chambre n'étaient d'humeur à vouloir aborder ce redoutable sujet.

Il aurait fallu dire au pays, tout d'un coup l'erreur formidable commise au traité de Paix, l'armée de 200.000 hommes laissée à l'Allemagne et qui va nous forcer à conserver nous aussi une nombreuse armée — pour nous défendre.

Il aurait fallu établir les responsabilités de cette erreur.

C'était aller bien loin à propos d'une question de solde et de prime. La Chambre a donc voté 180 millions annuels demandés par M. Abrami pour ses 71.000 officiers. Elle a rejeté la prime de démobilisation à 500 fr. Mais l'une et l'autre décision restent sujettes à révision.

La loi des cadres, qui sera soumise au Parlement nouveau dès son entrée en session saura, nous l'espérons, établir à son minimum le nombre d'officiers nécessaires pour assurer un encadrement solide de notre armée de défense.

A ces officiers, dont la valeur pourra d'autant plus facilement se manifester, qu'ils seront moins nombreux, le pays saura réserver toute sa générosité financière.

Quant aux poilus, nous ne voudrions pas qu'il soit dit que le Parlement de la Guerre n'a pas fait vis-à-vis d'eux tout son devoir. Il n'y a pas d'argent dans la caisse, nous a dit M. Abrami. Nous allons essayer de lui en apporter.

Une proposition de loi signée de mes collègues Jacques Stern, André Honnorat, et de moi même va être soumise prochainement à la Chambre. Elle tend à instituer en France une loterie nationale dont le produit sera affecté au relèvement des primes de démobilisation. Et ce produit, au dire des financiers les plus autorisés, ne saurait être inférieur à 4 ou 5 milliards.

Voilà, M. Abrami, qui va couper court à vos soucis pécuniaires ! Et voilà, du même coup qui nous mettra d'accord pour une fois. Car je ne doute pas que vous soyez de cœur avec nous pour soutenir devant la Chambre un projet si avantageux pour les intérêts de l'Etat en même temps que pour les intérêts de nos poilus.

Peut-être même voudrez vous, en l'adoptant, donner à cette suggestion tout le crédit qui s'attache aux propositions d'un gouvernement réputé énergique ?

Mais cela c'est trop vous demander. Car je sais bien qu'avant toutes choses, vous tenez à laisser au Parlement le bénéfice entier des mesures de justice...

RAOUL ANGLÈS,
Député des Basses-Alpes.

© VILLE DE SISTERON

## COIN DU POÈTE.

# Odeurs et Parfums

Le " Sisteron-Journal " se faisant l'écho du public, a protesté contre les manquements à l'hygiène dans certains quartiers de la ville.

On se plaint des odeurs amères
Qui flottent dans les rues, le soir ;
Ce sont des relents délétères
S'attardant au bord du trottoir ;
Vagues détritus innombrables
Oubliés le long du ruisseau...
...Moi, je connais des coins aimables
Aux parfums d'ambre et de sureau
Au bord de l'eau.

Je crois bien que dans la Pousterle
On ne hume pas le jasmin
Et que la brise qui déferle
N'apporte rien de très mondain ;
On dit qu'a la Barrette-Rouge
Il pleut des ruisselets tremblants...
...Mais, à midi, quand rien ne bouge,
Je sais des coins d'ombre troublants,
Ensorcèlants.

Les arceaux de la Longue Andronne
Exhalent des soupirs profonds
Qui n'appellent ni l'anémone,
Ni les simples lys pudibonds ;
Dans la Coste, aux carrefours d'ombre,
On rêve des « Roses d'Orsay »...
...Mais je sais la ruelle sombre
Ou l'on fleure sous le corset
Le fin muguet.

Dans la Saunerie populeuse,
L'égoût enlaidit le décor ;
A la rue Droite, curieuse,
« Un jour viendra »... mais pas encor...
...Et sous les étoiles qu'exhale
Le doux soir d'été décevant,
Un frais parfum de Provençale
Monte, subtil et captivant,
Au ciel fervent.

Pierre d'ARROUX.

## ENTRE NOUS

# A travers la poussière des autos

La chaleur incite aux passe-temps faciles. Par ces temps de canicule, le surmenage des méninges est à éviter. Sur les terrasses de la rue de Provence — pourquoi faut-il que la glace y soit si rare ?... — je me suis amusé l'autre jour à chronométrer les autos de toutes marques et de toutes couleurs qui défilaient.

Savez-vous le résultat de mes opérations ? N'allez pas croire que j'enregistrais les vitesses. Non, les chiffres me donnent la migraine. Je comptais simplement le nombre des véhicules, et j'en ai relevé tout juste 43 dans une heure. Je vous laisse le soin de chiffrer et de voir ce que cela représente au total, pour une journée de dimanche.

Et comme j'en étais à une de ces minutes ou l'on savoure sans effort le plaisir de se laisser vivre, — l'asphalte était arrosé, une brise légère secouait les platanes, — je me mis à plaindre, par pure mansuétude, les gens qui s'en allaient ainsi dévorer des kilomètres. Je songeais que ces touristes, en mal de vitesse, affrontaient la poussière, la route aveuglante, — l'ombre qui décèle les abords de la ville ne s'étend pas à l'infini, — la panne, le pneu à changer au bord du chemin par 42 degrès à l'abri des poteaux du télégraphe, l'hôtellerie peu ou prou confortable, mais toujours envahie, al'addition avec ou sans fautes d'orthographe, mais toujours imposante.

Et je me demandais — exception faite pour le plus petit nombre qui allait aborder les glaciers, — s'il était nécessaire, pour savourer les plaisirs d'une journée de plein air, d'attraper un lumbago en demeurant quatre heures ankylosé sur les coussins d'une Ford ou d'une Bayard-Clément.

Ceci n'était que réflexion intérieure. Les autos, défilant dans les volutes de poussière, traversaient la ville sans arrêt.

Que faudrait-il pour les retenir ? Peu de chose.

A 40 kilomètres d'ici, dans un site plus sévère, mais moins grandiose et moins lumineux, le chef lieu du département attire et retient les touristes. Digne possède des avenues ombreuses et bien entretenues, bordées de magasins coquets ; les hôtels y sont modernes et confortables ; les ressources locales s'y multiplient à l'approche de la saison chaude.

L'estivant s'attarde sur les bords de la Bléone, ou les galets blancs remplacent la rivière évanouie ; puis il repart et jette en passant un coup d'œil distrait sur le large panorama des aires Saint-Jaume.

Avec le défilé merveilleux de la Baume, la silhouette étrange du rocher de Gache, les sous-bois touffus qui escaladent les pentes du Mollard, serait-il bien difficile de créer à Sisteron ce que d'autres ont déjà sû réaliser ? Un centre de tourisme.

LA COSTE.

# Chronique Locale

## *SISTERON*

**Musique.** — En vue de reconstituer la musique sur des bases solides et durables, M. Reynaud, président, de la société musicale, invite **tous** les musiciens, sans exception, jeunes et vieux à assister à la réunion préparatoire qui aura lieu ce soir samedi à 9 heures dans le local habituel de la société.

M. le Président compte sur la bonne volonté de chacun afin de lui faciliter sa tâche et mener à une heureuse issue l'œuvre aussi délicate qu'artistique dont il a entrepris la réédification. Nous souhaitons de tout cœur que son appel soit entendu.

**Foire.** — Après demain lundi aura lieu dans notre ville la foire de St-Barthélemy, notons en passant que cette foire est une des plus belles de l'année.

**Nécrologie** — Cette semaine est décédé dans notre ville M. Avon juge de paix. Chacun reconnaissait en ce fonctionnaire, le juge impartial remplissant ses fonctions avec délicatesse et un esprit de justice fort apprécié.

Nos condoléances à la famille.

**Avis.** — Il est interdit de chasser dans les propriétés de Pons Victor de Chapage, celles-ci étant gardées par un garde.

**Ligue des Consommateurs.** — Nous recevons trop tard pour pouvoir l'insérer, le compte rendu de la réunion qui a eu lieu mardi dernier à la mairie. Disons de suite qu'elle a eu un plein succès et qu'à la suite de cette réunion un comité de vigilance contre la cherté des vivres a été créé. Il a été également envisagé la création d'une coopérative. Une deuxième réunion aura lieu demain dimanche à 10 h. du matin à la mairie.

**Raphia pour l'agriculture.** — Les agriculteurs sont informés que du raphia provenant de la liquidation des stocks pourra leur être livré par quantités d'au moins 100 kilogs sur simple demande adressée à l'officier d'administration chargé du transit maritime, 17, rue Fongate, à Marseille. Les demandes doivent être accompagnées de leur montant calculé à raison de 1 fr. 25 par kilog.

PREMIER AVIS.

Le " Café du Cours " appartenant à M. Bontoux a été vendu à personne désignée dans l'acte Faire opposition dans la huitaine audit café.

**Casino-Cinéma.** — Continuant l'heureuse série des représentations, la direction offre ce soir une séance cinématographique des mieux choisies avec un programme select.

Prix des places : Parterre, 1 fr. 50 galeries, 1 fr. 20.

**Bal.** — Dimanche 24 août, à 9 h. du soir, bal à grand orchestre sur la terrasse de l'Hôtel Guindon, avenue de la gare. Entrée générale : 0 fr. 50.

**Cinéma en plein air** — Mardi 26 août soirée cinématographique en plein air sur la terrasse de l'Hôtel Guindon.

Entrée générale : 1 fr. ; les enfants paient demi-place.

**On désire acheter** VILLA aux environs de Sisteron ou maison agréable en ville.

S'adresser au bureau du journal

Voir à la 3e page : **Terres à bon marché en Algérie.**

**Noix et cerneaux.** — Maison américaine établie à New-York désire la représentation d'une bonne maison de l'Isère ou de la Drôme faisant ou pouvant faire l'exportation en gros des noix et cerneaux aux Etats-Unis. S'adresser à M. Jean-Marie VIAL, à St-Etienne (Loire).

**Banque Chabrand et Caillat, Gap.** — *Succursale de Sisteron, 1, place du Tivoli.* — Escompte et recouvrement d'effets sur la France et l'Etranger ; Ordre de bourse ; Vente et achat de titres ; Renouvellement de feuilles de coupon ; Ouvertures de comptes courants ; Dépot de titres ; Prêts sur titres.

—o—

**On désire louer** pendant les vacances un piano en bon état. Faire offre au bureau du journal.

—o—

**On demande** une apprentie repasseuse, rétribuée sous peu. S'adresser chez Mme Petit, 9, rue Droite (2e étage).

—o—

## A VENDRE

Une maison comprenant rez-de-chaussée, cave avec cuve, et écurie. Un fourneau est également à vendre S'adresser à M. IMBERT Louis, à la Coste

—o—

**On demande** un apprenti à l'imprimerie du journal. S'y adresser.

## Avis utile

La gène respiratoire, l'oppression l'essoufflement la toux opiniâtre qui persiste après une bronchite ou une pleurésie disparaissent rapidement en employant la poudre Louis Legras, ce remède incomparable qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Le soulagement est instantané, les complications sont évitées et la guérison définitive survient rapidement. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 80, (impôt compris), adressée à Louis Legras, 139, Bd Magenta à Paris.

## *ÉTAT-CIVIL*

(du 7 au 14 août)

NAISSANCE

Néant.

MARIAGE

Néant.

PUBLICATIONS DE MARIAGE.

Entre M. Blanc Henri, cult. et Mlle Briançon Jeanne s. p.

DÉCÈS

Avon Eugène ; juge de paix, 66 ans, rue de Provence ; Amayon Francois, cult. 78 ans, à l'hopital.

*COMMUNE D'AUBIGNOSC*

**Avis** — Les chasseurs sont informés qu'il leur est formellement interdit de chasser dans les bois et terrains communaux appartenant à la commune d'Aubignosc sous peine de procès-verbal.

Le maire : Laurent.

## Hôtel des Trois-Rois et Café du Bel-Air

à vendre ou à louer présentement.


## SOCIETE GENERALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

*Société Anonyme : Capital, 500 millions*

Siége social : 29, Boulevard Haussmann, Paris

**Bureau de Digne**

15, Boulevard Gassendi, à côté de la Poste

La Société Générale informe le public de la réouverture de son bureau de **Sisteron** situé rue Droite qui fonctionnera tous les samedis et jours de foire, de 9 heures à midi et de 2 heures à 4 heures.

Elle traitera toutes les opérations de Banque et de Bourse, notamment l'escompte et l'encaissement des effets de commerce, achats et ventes de titres, paiement de tous coupons français et étrangers, sans frais quinze jours avant l'échéance. Avances sur titres, comptes courants à vue productifs d'intérêts, etc.

La Société Générale reçoit sans frais les demandes de souscription à toutes les émissions.

Elle délivre également immédiatement et sans frais des Bons de la Défense Nationale.


Etude de Me PIERRE BOREL

Chevalier de la Légion d'Honneur

notaire à **Sisteron**

# A VENDRE

## DE GRÉ A GRÉ

## 1° UNE CAMPAGNE

d'agrément et de rapport situé à Sisteron, quartier de St-Lazare ou la Peyrouse avec maison en bon état, jardin, pré, vignes et arbres fruitiers de 2 hectares, 4 ares, 98 centiares, Nos 516 P, 524 P, 525 P, section D.

## 2° Un verger d'oliviers

à Sisteron, quartier de Montgervy, avec un bastidon, de 1 hectare, 56 ares, Nos 696 à 702, 684 à 686, section D.

Prise de possession immédiate.

S'adresser à Me Paul Borel, gérant de l'étude de Me Pierre Borel, chargé de la vente.

## Etude de Me Charles BONTOUX

Licencié en droit,

avocat avoué à Sisteron (B.-Alpes)

Sur une requête présentée à Monsieur le Président du tribunal civil de Sisteron, par Me Charles Bontoux licencié en droit, avoué de Madame Léouffre Marie épouse Rossetti Marius, cantonnier, demeurant et domiciliés ensemble à Oraison, ayant poursuivi la vente des biens dépendant de la succession de Hippolyte Jourdan de son vivant propriétaire à Noyers adjugés à divers adjudicataires par procès-verbal d'adjudication tranché par devant M. Heyriès juge du siège à ces fins commis, à l'audience des criées du tribunal civil de Sisteron du seize juillet 1919, laquelle requête préalablement dénoncée aux adjudicataires, aux créanciers inscrits et aux personnes pouvant inscrire une hypothèque légale sur les dits immeubles, tendant à obtenir, en conformité du décret du 17 juin 1916, la levée de la suspension des délais de surenchère sur les dites adjudications, il est intervenu une ordonnance de M. le Président du tribunal civil de Sisteron en date du seize août 1919, enregistrée le seize août 1919, folio 69, case 10, laquelle est ainsi conçue :

« Nous Président, vu la requête qui précède, vu les pièces et, notamment, les notifications de la demande faites aux parties intéressées, et attendu qu'aucune partie intéressée

© VILLE DE SISTERON

n'est ni mobilisée, ni domiciliée dans une localité avec laquelle les communications postales se trouvent interrompues par suite de l'état de guerre, autorisons le cours des délais de surenchère du sixième sur les adjudications prononcées au profit de divers adjudicataire, de divers immeubles situés à Noyers, dépendant de la succession de Hippolyte Jourdan de son vivant propriétaire à Noyers, par procès-verbal d'adjudication rendu par M. Heyriès, juge du siège à ces fins commis, à l'audience des criées du seize juillet 1919.

« Disons toutefois que le dit délai ne prendra cours qu'après l'expiration du mois qui suivra l'insertion de la présente ordonnance dans le journal d'annonces légales : le *Sisteron-Journal* et s'il n'est pas survenu d'opposition dans le cours du dit mois. Réservons aux demandeurs de nous en référer au cas où il surviendrait une opposition.»

Sisteron, le 16 août 1919.

Signé : ROMAN.

Visé pour timbre et enregistré gratis, à Sisteron, le seize août 1919, folio 69, case 10.

Signé : DUBREUIL

La présente insertion est faite en exécution de la dite ordonnance, pour faire prendre cours, à dater de ce jour, au délai d'un mois pendant lequel les intéressés pourront notifier leur opposition motivée à la reprise du cours des délais de surenchère sur les adjudications dont s'agit, par une lettre recommandée adressée à M. le Greffier du tribunal civil de Sisteron.

Etant déclaré qu'en conformité du décret du 17 juin 1916, si, à l'expiration du dit mois aucune opposition n'a été formulée, le délai de la surenchère du sixième sur les dites adjudications prendra cours de plein droit pour une durée égale au délai ordinaire.

Sisteron, le 23 août 1919.

**C. BONTOUX.**

---

## Etude de Me Pierre BOREL

Chevalier de la Légion d'Honneur
notaire à **Sisteron**

# A VENDRE

## DE GRÉ A GRÈ

UN

# BEAU DOMAINE

de rapport et d'agrément à 5 kilomètres de Sisteron et 6 de Mison, composé de **maison de maître** confortable, bâtiments de ferme, puits, cour, jardin, **pré de 2 hectares**, labours environ 27 hectares, vigne, bois de futaie, taillis et pâtures, contenance totale 47 hectares, 31 ares, 30 cent. Matériel agricole et capitaux vifs.

Pour tous renseignements et pour traiter et visiter, s'adresser à Me Paul BOREL notaire suppléant, chargé de la vente.

**P. BOREL.**

---

## Etude de Me Charles BONTOUX

Licencié en Droit,
avocat-avoué à Sisteron (B.-Alpes)

Sur la requête présentée à Monsieur le Président du Tribunal civil de Sisteron, par Me Charles Bontoux, licencié en droit, avoué de : 1° M. Gay-Para François, ancien bourrelier demeurant et domicilié à Sisteron, tuteur naturel et légal de Henri Marcellin Gay-Para et Gabriel Antoine Gay Para ses enfants mineurs ; 2° de M. Giraud Gabriel, négociant à Avignon, agissant en qualité de subrogé-tuteur des mineurs au cas d'opposition d'intérêts entre François Gay-Para et les dits mineurs ; 3° de M. Alexandre Gay-Para, ouvrier bourrelier à Sisteron ; 4° de Mademoiselle Isabelle-Marie Gay-Para, sans profession, demeurant et domicilié à Sisteron ; 5° de Madame Madeleine-Elisa Gay-Para, sans profession, épouse dument assistée et autorisée de M. Jacques Laurent, électricien, avec lequel elle demeure et est domiciliée à Lyon, rue Boileau, n° 327, tous les susnommés ayant poursuivi la vente des biens dépendant de la succession de Marie-Isabelle Giraud de son vivant épouse de François Gay-Para et de la société d'acquêts ayant existé entre eux, les quels immeubles ont été adjugés à divers adjudicataires par procès-verbal d'adjudication rendu par M. Heyriés, juge du siège à ces fins commis, à l'audience des criées du tribunal civil de Sisteron du vingt-trois juillet 1919, laquelle requête préalablement dénoncée aux adjudicataires, aux créanciers inscrits et aux personnes pouvant inscrire une hypothèque légale sur les dits immeubles, tendant à obtenir, en conformité du décret du 17 juin 1916, la levée de suspension des délais de surenchère sur les dites adjudications, il est intervenu une ordonnance de M. le Président du tribunal civil de Sisteron, en date du seize août 1919, enregistrée à Sisteron le seize août 1919, folio 69, case 9, laquelle est ainsi conçue :

« Nous Président, vu la requête qui précède, vu les pièces et, notamment les notifications de la demande faites aux parties intéressées, et attendu qu'aucune partie intéressée n'est mobilisée, ni domiciliée dans une localité avec laquelle les communications postales se trouvent interrompues par suite de l'état de guerre, autorisons le cours des délais de surenchère au sixieme sur les adjudications prononcées au profit de divers adjudicataires, de divers immeubles sis à Sisteron, par procès-verbal d'adjudication de l'audience des criées du Tribunal civil de Sisteron, par devant M. Heyriès, juge du siège à ces fins commis le 23 juillet 1919.

« Disons, toutefois, que le dit délai ne prendra cours qu'après l'expiration du mois qui suivra l'insertion de la présente ordonnance dans le journal d'annonces légales : le *Sisteron-Journal* et s'il n'est pas survenu d'opposition dant le cours du dit mois ; réservons aux demandeurs de nous en référer au cas où il surviendrait une opposition. »

Sisteron, le 16 août 1919.

Le Président : *signé*, ROMAN.

Enregistré et visé gratis pour timbre, à Sisteron le seize août 1919, folio 69, case 9.

Le Receveur : *signé*, DUBREUIL.

La présente insertion est faite en exécution de ladite ordonnance, pour faire prendre cours, à dater de ce jour, au délai d'un mois pendant lequel les intéressés pourront notifier leur opposition motivée à la reprise du cours des délais de surenchère sur les adjudications dont s'agit, par une lettre recommandée adressée à M. le Greffier du tribunal civil de Sisteron.

Etant déclaré qu'en conformité du décret du 17 juin 1916, si, à l'expiration du dit mois aucune opposition n'a été formulée, le délai de la surenchère du sixième sur les dites adjudications prendra cours de plein droit pour une durée égale au délai ordinaire.

Sisteron, le 23 août 1919.

**C. BONTOUX.**

---

Faites vous-même

## excellente BIERE

**de table naturelle**

Envoyez autant de fois **20** centimes que vous désirez obtenir de litres de bière, à LEPEZ, Alimentation, à Fécamp (S.-Inf.), lequel vous enverra *franco*, tous les produits nécessaires. Minimum 35 litres.

---

# A LOUER à NOYERS sur-Jabron

**Moulin à huile et à farine** dans lequel se trouve petite **usine électrique**. S'adresser à M. Roman, président, Sisteron.

---

LA

# HERNIE

VAINCUE!

PAR LA MÉTHODE **GEORGES**

**UNE MERVEILLEUSE DÉCOUVERTE!!!**

Cette découverte qui a révolutionné la Science Herniaire va enfin permettre à tous ceux qui sont atteints de :

**Hernies, Descente**, etc., de trouver une guérison prompte et radicale. L'éminent spécialiste herniaire, **M. B. GEORGES, 3, rue des Petites Ecuries, à Paris**, à la suite d'études approfondies, a eu enfin raison de ces calamités qui ont fait trop de victimes pour que les patients continuent a en subir les souffrances et les risques.

Mais hélas ! les intéressés ont le droit d'être hésitants devant toutes les fallacieuses promesses étalées à leurs yeux et qui n'ont rien de comparable à la **Méthode B. Georges de Paris.** Sans gêne et sans changer ses habitudes la **Méthode B. Georges** fait disparaître la **hernie** ainsi que l'ont démontré les **Innombrables guérisons** déjà publiées et dont voici la plus récente que nous soumettons à votre jugement :

Monsieur Georges, à Paris.

Votre **merveilleuse Méthode** m'a enfin apporté le soulagement tant désiré et maintenant je suis certaine de la **guérison**. Je vous demande de le publier afin que cela puisse servir à d'autres malades.

23 juillet 1919.

Mme Matteodo,
à la Campagne Cavalli, par Salon (B-d-R)

Aussi est ce pour nous un devoir de prier nos lecteurs de ne pas confondre et d'aller voir l'éminent praticien qui recevra à

**DRAGUIGNAN**, lundi 1er septembre, hôtel Féraud.
**MARSEILLE**, vendredi 5 et samedi 6 septembre, hôt. des 2 Mondes, 32, Cr Belzunce.
**SISTERON**, vendredi 12 sept., de 11 h. à 3 h. Hôtel des Acacias.
**DIGNE**, samedi 13 sept., hôtel Boyer-Mistre.
**ANNOT**, dimanche 14 sept., hôtel Grac.
**CASTELLANE**, lundi 15 septembre, jusqu'à 2 h., hôtel du Levant.
**GRASSE**, mardi 16 sept., hôtel Gondran.

**ORTHOPEDIE PERFECTIONNÉE**
**Appareils modernes pour amputations et toutes difformités.**

---

## Le plus sûr des Placements

Vous voulez que votre argent vous rapporte, et qu'il ne coure aucun risque ?

Rien de plus simple. Vous effectuez le plus rénumérateur des placements sûrs, en achetant des *BONS DE LA DEFENSE NATIONALE.*

Voici à quel prix ont peut obtenir immédiatement ces titres :

PRIX NET des
**Bons de la Défense Nationale**

| Montant des Bons à l'échéance | SOMME A PAYER POUR AVOIR un bon remboursable dans | | | |
|---|---|---|---|---|
| | 1 mois. | 3 mois. | 6 mois. | 1 an. |
| 5 25 | — | — | — | 5 » |
| 21 » | — | — | — | 20 » |
| 100 » | 99 70 | 99 » | 97 75 | 95 » |
| 500 » | 498 50 | 495 » | 488 75 | 475 » |
| 1.000 » | 997 » | 990 » | 977 50 | 950 » |
| 10.000 » | 9.970 » | 9.900 » | 9.775 » | 9.500 » |

On trouve les *BONS DE LA DEFENSE NATIONALE* partout : Agents du Trésor, Percepteurs, Bureaux de Poste, Agents de Change, Banque de France et ses succursales, Sociétés de Crédit et leurs succursales, dans toutes les Banques et chez les Notaires.

---

# TERRES

## à bon marché en Algérie

## 12e Vente en septembre 1919

Le *Gouvernement Général de l'Algérie* met en vente, à des *prix modérés* et *payables en dix ans sans intérêts*, avec *une prime à la résidence et à l'exploitation personnelle* qui peut aller jusqu'à la *remise des trois derniers huitièmes* du prix de vente :

## 148 Propriétés

**de 54 à 200 hectares**
réparties
dans les trois départements

La vente commencera le 10 septembre 1919 pour les propriétés du département d'ORAN ; le 15 septembre 1919 pour les propriétés du département d'ALGER, et le 18 septembre 1919 pour celles du département de CONSTANTINE.

Elle se fera à *prix fixe* et à *bureau ouvert*. On peut se présenter *en personne* ou par *mandataires*.

Renseignements, notices et plans à la *Direction de l'Agriculture*, à *Alger* ; à l'*Office de l'Algérie* (10, rue des Pyramides) à *Paris* ou dans les *Préfectures d'Algérie*.

---

# HERNIE

MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS

**JE SUIS GUERI.** — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de M. J. GLASER, le réputé spécialiste de Paris, 63, Boulev. Sépastopol.

Ce nouvel appareil, grâce a de longues études et de nouveaux perfectionnements, assure séance tenante la contention parfaite des hernies les plus difficiles, les réduit et les fait disparaitre.

En voici d'ailleurs une preuve :

Monsieur Glaser,

« Depuis un an que je porte votre appareil sans ressort je me considère comme guérie de mon hernie qui me torturait depuis 7 ans. Je n'ai pas cessé de travailler un seul jour malgré mon âge de 70 ans. Je vous autorise a publier ma lettre. Remerciements. »

Madame Graille Félix, campagne St-Jean, à Apt (Vaucluse)

Mlle Planche, rue Ste-Delphine à Apt (Vaucluse) complètement guérie d'une hernie coté droit

Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat garanti d'ailleurs par écrit, M. Glaser invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descente, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuitement l'essai de ses appareils.

Allez donc tous à
**Digne**, 9 aout, de midi à 3 h. **Hôtel Boyer-Mistre.**
**VEYNES**, dimanche 17 aout, jusqu'à 2 h. Hôtel de la Gare.
**Forcalquier**. 18 aout, **Hôtel des Lices.**
**MANOSQUE**, samedi 23 aout, **hôtel Pascal.**
**SISTERON**, lundi 25 aout, de 11 h. à 4 h. Hotel des Acacias.

Brochure *franco* sur demande. **Ceintures ventrières pour déplacements de tous organes.**

---

# LESSIVE PHÉNIX

*ne se vend qu'en paquets de*

**1 KILOGRAMME**
**500 & 250 GRAMMES**
portant la Signature J. PICOT

Tout produit en sacs toile ou en vrac, c'est-à-dire non en paquets signés J. PICOT, *n'est pas* de la

**• LESSIVE PHÉNIX •**

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER

---

*Ne vous laissez pas voler !!!*

**Exigez pour tous vos produits de toilette et d'hygiène**

# la marque "LAVANDIA"

Agent général pour la région : **M. TOURNON à SISTERON**

*Etablissements LAVANDIA, à VEYNES (H.-A.)*

© VILLE DE SISTERON

# GARAGE MODERNE

AUTOMOBILES — CYCLES — MOTOCYCLETTES

VENTE **'PEUGEOT'** ECHANGE

HUILE, ESSENCE, STOCK MICHELIN

*LOCATION D'AUTOMOBILES, prix très réduits — TRANSPORT DE POIDS LOURDS*

MACHINES A COUDRE

## FRANCIS JOURDAN

Rue de Provence (à côté du Casino) — SISTERON — Basses-Alpes

BIJOUTERIE -- HORLOGERIE -- ORFEVRERIE

BIJOUX DES ALPES

## LOUIS BELLE

53, Rue Droite, à SISTERON

GRAND ASSORTIMENT EN MAGASIN -- PARURES DE MARIAGE

Bijoux et articles pour Cadeaux

Orfèvrerie en écrins

Articles pour fumeurs - Or et Argent

Bijoux sur commande

*Réparations et transformations en tous genres*

**Montres -- Pendules -- Réveils**

de toutes marques

LUNETTERIE FINE et sur ORDONNANCES

RÉPARATIONS - GRAVURE

## A la Belle Jardinière

Lingerie - Bonneterie - Trousseaux

— Layettes —

Corsets -- Parapluies — Ombrelles

Confections pour Dames et Enfants

*Dépôt du gant Perrin de Grenoble*

Grand choix de blouses, robes, jupons, combinaisons, etc

IMPERMÉABLES -- VETEMENTS D'ÉTE

*COSTUMES 1re Communion et Accessoires*

## Mme MORÈRE

SISTERON (BASSES-ALPES)

MEUBLES EN TOUS GENRES ET DE TOUS STYLES

EBENISTERIE — FAUTEUILS ET CANAPÉS — RÉPARATIONS —

Ancienne Maison V. COLOMB
Fondée en 1850

## Emile Pellegrin

*SUCCESSEUR DE GEORGES DIÉBO*

26, Rue Saunerie, 26

SISTERON

TAPISSERIE — POSE de RIDEAUX ET TAPIS — SOMMIERS —

## LE NÉGRO

est le MEILLEUR cirage à la cire

IL EST AUSSI LE MOINS CHER

Agent Général pour la région : M. TOURNON à Sisteron

USINE A VEYNES (Hautes-Alpes)

## LOCATION D'AUTOMOBILES

Voitures organisées pour le transport des malades

## Jean Rullan

RUE MERCERIE — SISTERON

Les produits alimentaires, hygiéniques pour régime

F. GIRAUD 124 Avenue Thiers LYON

PAINS MOUSSELINE

FLUTES MOUSSELINE

FARINEUX DIVERS

sont les meilleurs, les plus légers et les plus nourrissants

Dépôt : AUDIBERT, épicier, rue Droite

SISTERON


Le gérant, Vu pour la légalisation de la signature ci-contre : Le Maire,

© VILLE DE SISTERON